

Les deux baptêmes de l'empereur Constantin chez Jean d'Outremeuse

(*Myreur des Histors*, II, p. 54-55 et 69-70, éd. A. Borgnet, 1869)

Jacques Poucet

Membre de l'Académie royale de Belgique

Professeur émérite de l'Université de Louvain

Bruxelles, 21 juin 2018

[Extrait des [Folia Electronica Classica](#), t. 35, janvier-juin 2018]

LES DEUX BAPTÊMES DE L'EMPEREUR CONSTANTIN CHEZ JEAN D'OUTREMEUSE

(*MYREUR DES HISTORS*, II, p. 54-55 et p. 69-70, éd. A.Borgnet, 1864)

par

Jacques Poucet

Membre de l'Académie royale de Belgique
Professeur émérite de l'Université de Louvain

<jacques.poucet@skynet.be>

Résumé

La tradition met l'empereur Constantin en rapport avec deux baptêmes, l'un qu'il aurait reçu à Rome au début de son règne des mains du pape Sylvestre, l'autre qui lui fut administré sur son lit de mort près de Nicomédie par l'évêque Eusèbe, lié à l'arianisme. À travers la présentation que Jean d'Outremeuse donne de ces deux événements, l'article étudie la manière dont cette tradition, désireuse de donner l'image d'un Constantin parfaitement orthodoxe, a « inventé » le baptême de Rome pour remplacer celui de Nicomédie, seul historique, mais difficile à assumer à cause de l'atmosphère arienne qui l'entourait.

Outre *Ly Myreur des Histors* de Jean d'Outremeuse, *La Légende dorée* de Jacques de Voragine et la *Chronique* de Martin d'Opava, d'autres témoins interviennent dans la discussion. On citera ainsi : les *Actus Sylvestri*, le Pape Adrien Ier, saint Ambroise, saint Augustin, Cassiodore, le *Decretum Gelasianum de recipiendis et non recipiendis libris*, la *Donatio Constantini*, Eusèbe de Césarée, les *Gesta Liberii*, Gilbert et sa *Chronique*, saint Grégoire, Isidore de Séville et sa *Chronique universelle*, saint Jérôme et sa *Chronique*, le *Liber Pontificalis*, Orose, Sulpice Sévère et Théophane le Confesseur.

Plan

Introduction

- I. Le « faux » baptême de Constantin, à Rome, au début de son règne, par le pape Sylvestre
 - A. Le texte de Jean d'Outremeuse et sa traduction (*Myreur*, II, p. 54-55)
 - B. L'origine lointaine du texte de Jean : les *Actus Sylvestri*
 - C. La réception du « faux » baptême romain de Constantin
- II. Le « vrai » baptême de Constantin à Nicomédie, sur son lit de mort, par l'évêque Eusèbe (*Myreur*, II, 69-70)
 - A. Le texte et sa traduction
 - B. L'examen du texte
 - C. Les garants de l'orthodoxie de Constantin selon Jean d'Outremeuse et Martin d'Opava

Conclusion

Introduction

Sur la date du baptême de Constantin¹, les historiens modernes n'ont pas d'hésitation. Proclamé empereur en 306 par l'armée de Bretagne à Eburacum (York), il fut baptisé en 337 à l'extrême fin de sa vie, pour ainsi dire sur son lit de mort, près de Nicomédie, où il était tombé malade. Le caractère tardif de cette cérémonie n'étonne pas les Modernes. C'était une pratique relativement courante à une époque où l'on croyait que le baptême effaçait tous les péchés. Et pour un empereur, entraîné de par ses fonctions à des actions violentes, voire sanglantes, le baptême tardif était, en quelque sorte, l'assurance d'aller directement au Paradis.

Un élément beaucoup plus important caractérise ce baptême de 337 : c'est qu'il s'était déroulé, d'après les sources anciennes elles-mêmes, dans un « climat d'arianisme », exprimé subtilement chez Eusèbe de Césarée² (IVe siècle) et les auteurs grecs d'*Histoire ecclésiastique* qui le suivent (IVe et Ve siècle)³, beaucoup plus nettement chez saint Jérôme (écrivant en 380) :

Constantinus extremo vitae suae tempore ab Eusebio Nicomedensi episcopo baptizatus in Arianum dogma declinat, a quo usque in praesens tempus ecclesiarum rapinae et totius orbis est secuta discordia

Constantin, baptisé tout à la fin de sa vie par l'évêque Eusèbe de Nicomédie, sombre dans la doctrine des ariens. C'est là l'origine de l'occupation des églises et de la discorde universelle que l'on constate encore aujourd'hui (Jérôme, *Chronique*, a. 337, éd. et trad. B. Jeanjean et B. Lançon, 2004)

et chez des chroniqueurs postérieurs, comme par exemple Isidore de Séville (VIIe), reprenant presque textuellement dans sa *Chronique universelle* le début de la notice de Jérôme et la faisant suivre d'une réflexion personnelle attristée :

Constantinus autem in extremo vitae suae ab Eusebio Nicomediensi episcopo baptizatus, in Arianum dogma convertitur : heu, pro dolor ! bono usus principio, et fine malo

Cependant Constantin, baptisé par Eusèbe, évêque de Nicomédie, se convertit à la fin de sa vie au dogme des Ariens : hélas ! Quelle douleur ! Il avait commencé sa vie en faisant le bien et la termina dans le mal (*Chronique universelle*, 99, éd. et trad. N. Desgrugillers-Billard, 2009).

*

Il importe de bien se mettre dans l'atmosphère du temps. En 337, la question de l'arianisme n'avait rien de secondaire. Le concile de Nicée en 325, terminé depuis douze ans, avait pris à l'encontre de cette doctrine des décisions qui se voulaient fermes et définitives, mais qui étaient très loin d'avoir tout réglé. Dans l'empire romain, la question de l'arianisme continuera à dominer la vie religieuse pendant tout le IVe siècle, au moins

¹ La bibliographie sur Constantin est immense et il est hors de question d'en présenter ici, ne fût-ce qu'une sélection. Nous nous bornerons à renvoyer les lecteurs intéressés à l'ouvrage récent de B. Lançon et T. Moreau (*Constantin. Un Auguste chrétien*, Paris, 2012, 256 p.), qui fournit sur l'empereur et son oeuvre un état de la question bien informé et bien équilibré (avec une importante sélection bibliographique). Le sujet qui nous retient ici ouvre le chapitre 12 du livre, intitulé *Les légendes constantiniennes*, et en occupe les p. 169-172.

² Eusèbe, *Vie de Constantin*, IV, 61-66.

³ Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, II, 34, 2 ; Socrate, *Histoire ecclésiastique*, II, 39, 4 ; Théodoret, *Histoire ecclésiastique*, I, 32, 2.

jusqu'au concile de Constantinople en 381, lorsque l'empereur Théodose Ier reprendra plus que fermement les choses en mains et imposera par la force l'orthodoxie catholique⁴.

Si nous rappelons ces généralités, c'est pour faire comprendre que prêter en 337 à Constantin un « baptême arien » était tout sauf anodin, vu le rôle décisif qu'avait joué l'empereur en 325 au concile de Nicée. Il avait bien réussi à arracher aux participants une condamnation vigoureuse d'Arius, qui prétendait – faisons simple – que le Christ n'avait pas le même statut que son Père, en d'autres termes qu'il n'était pas un Dieu. Mais il n'était parvenu à imposer ce qui deviendra, dans le christianisme, la position officielle (« orthodoxe ») qu'en jetant dans la balance tout le poids de l'autorité impériale, menaçant même d'exil ceux qui ne voteraient pas dans le sens qu'il souhaitait (et d'ailleurs exilant les récalcitrants)⁵.

Si la décision prise à Nicée avait définitivement mis fin dans l'Église primitive aux querelles et aux tensions, tout eût été beaucoup plus facile. Mais ce n'était pas le cas. Celles-ci continuèrent plus ou moins ouvertement, d'autant plus qu'après le concile, certaines décisions de Constantin lui-même, incohérentes, avaient montré qu'il hésitait entre les deux partis. P. Petit⁶ résume comme suit ce qu'il appelle les « tâtonnements » et les « repentirs » de l'empereur, lesquels, ajoute à juste titre le savant français, « avaient gravement relancé la querelle arienne » :

Les suites du concile de Nicée furent inattendues : l'empereur tomba, peut-être grâce à l'intervention de dames de sa cour (sa sœur Constantia et sa belle-sœur Basilina), sous l'influence de prêtres et d'évêques favorables à Arius. Un second concile de Nicée, dont l'existence est discutée, réintégra dans l'Église en 327 le prêtre hérétique [*i.e.* Arius] et son principal représentant à la cour, Eusèbe de Nicomédie, et pour comble on destitua plusieurs évêques anti-ariens. En 328, monta sur le siège d'Alexandrie saint Athanase, vaillant combattant et défenseur intransigeant de l'orthodoxie nicéenne, et Constantin l'exila à Trèves en 335. Finalement, il fut baptisé en mai 337 par Eusèbe de Nicomédie. Ses tâtonnements et ses repentirs avaient gravement relancé la querelle arienne.

Les contemporains pouvaient donc légitimement se poser des questions sur l'évolution religieuse de Constantin après Nicée. Elle apparaissait en tout cas inquiétante dans le chef de quelqu'un qui avait joué à Nicée le rôle d'instaurateur et de défenseur de l'orthodoxie.

On conçoit dans ces conditions que les circonstances qui entouraient le baptême de Nicomédie en 337 et que rapportaient les écrivains ecclésiastiques anciens eux-mêmes n'étaient pas faites pour rassurer les orthodoxes nicéens. Pour ces derniers, devoir admettre un baptême arien de Constantin eût été dogmatiquement catastrophique. Selon l'expression utilisée par Marilena Amerise dans le sous-titre de son livre qui a beaucoup

⁴ Ce qui ne signifie pas qu'on n'entendra plus parler de l'arianisme. En effet parmi les populations extérieures qui pénétrèrent dans l'empire romain, des groupes entiers, comme les Wisigoths, les Burgondes, les Vandales par exemple, étaient ariens. Convertis sur leurs lieux d'origine par des missionnaires chrétiens ariens, ils mirent beaucoup de temps à adopter le christianisme orthodoxe, « nicéen ». Chez les Francs, c'est vers 500 seulement que le roi Clovis, par son baptême « catholique », l'imposa à son peuple. Cette conversion de Clovis marque le « déclin de l'arianisme » (A. Boureau, dans *Jacques de Voragine, Légende dorée*, Paris, 2004, La Pléiade, p. 1117, n. 5), mais le mouvement subsistera chez les Lombards d'Italie jusque dans la seconde moitié du VIII^e siècle.

⁵ Ici encore, comme pour Constantin et son règne, il nous est impossible d'entrer dans l'histoire de l'arianisme et celle des premiers conciles. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur intéressé à trois ouvrages récents, écrits en français et qui nous ont paru très intéressants : R.E. Rubenstein, *Le jour où Jésus devint Dieu. L'« affaire Arius » ou la grande querelle sur la divinité du Christ au dernier siècle de l'Empire romain*, Paris, 2004, 287 p. ; R. MacMullen, *Voter pour définir Dieu. Trois siècles de conciles (253-553)*, Paris, 2008, 233 p. ; F. Lenoir, *Comment Jésus est devenu Dieu*, Paris, 2010, 325 p.

⁶ P. Petit, *Histoire générale de l'empire romain*, Paris, 1974, p. 580.

inspiré le présent article⁷, le baptême de Nicomédie représentait « un héritage bien incommode », étant donné l'image d'empereur chrétien modèle (le *Constantinus orthodoxus*) que la tradition dominante voulait donner de Constantin. Un baptême de ce type risquait de mettre sérieusement à mal l'orthodoxie nicéenne de l'empereur.

On comprend mieux après cela les réactions de saint Jérôme et d'Isidore de Séville mentionnées plus haut : « un désastre pour les églises », « de la discorde introduite dans le monde entier » « la tristesse de voir quelqu'un faire tant de mal à la fin d'une vie qui avait commencé si bien ! »

*

Mais le baptême de Nicomédie bénéficiait d'un trop solide ancrage dans les textes historiques pour qu'on puisse facilement le faire disparaître de la tradition. Comment le courant « orthodoxe » dans l'Église va-t-il procéder pour redorer l'image de Constantin ?

Pour dire les choses en quelques mots, il inventera pour Constantin un autre baptême, théologiquement indiscutable aux yeux de l'orthodoxie nicéenne parce que célébré par le pape du moment, Sylvestre ; quant au baptême de Nicomédie, il en modifiera profondément la portée en lui trouvant un autre bénéficiaire que Constantin. Bref, dans la tradition de l'Église, le baptême « historique » de Constantin sera relégué à l'arrière-plan, parfois même complètement effacé, au profit du baptême « fictif », lequel finira par envahir tout l'espace.

Finalement, pour reprendre l'heureuse formule de B. Lançon-T. Moreau : « Pour des raisons politiques, en l'occurrence blanchir Constantin d'un baptême hérétique, un apocryphe catholique s'est donc imposé comme version authentique » (p. 172).

C'est l'histoire de cette réinterprétation que nous allons retrouver en examinant la version de Jean d'Outremeuse. Inutile de préciser que le chroniqueur liégeois n'a pas participé lui-même à ce travail de transformation. Écrivant dans la seconde moitié du XIVe siècle, il n'a fait que suivre la route tracée par ses prédécesseurs dont il présente les résultats sans véritable réserve critique.

Pour suivre le fil des événements racontés par Jean d'Outremeuse, nous verrons d'abord le récit du baptême « inventé », le « faux » baptême, tel qu'on le lit dans *Myreur*, II, p. 54-55, puis celui du baptême « historique », brièvement évoqué en II, p. 69-70.

⁷ M. Amerise, *Il battesimo di Costantino il Grande. Storia di una scomoda eredità*, Stuttgart, 2005, 172 p. (Hermes. Einzelschriften, 95).

I. Le « faux » baptême de Constantin, à Rome, au début de son règne, par le pape Sylvestre (*Myreur*, II, p. 54-55 - an 311 de l'Incarnation)

Dans la chronologie de Jean d'Outremerse⁸, le passage que nous avons retenu concerne des événements de l'an 311 de l'Incarnation, dans les premières années du règne de Constantin. Auparavant (II, p. 51-52), Jean avait raconté, à sa manière, c'est-à-dire sans beaucoup de respect pour l'Histoire authentique, comment Constantin avait pris le pouvoir à Rome en l'an 308 de l'Incarnation. Dans la notice précédant immédiatement notre texte, il avait mentionné la mort du pape Miltiade le 10 décembre de l'année 311 de l'Incarnation⁹. Commence alors le texte que nous avons décidé de prendre en considération.

Il y est dit qu'après quinze jours de vacance du siège, le successeur de Miltiade a été consacré. C'est le pape Sylvestre. Quelques jours après son élection, Constantin tombe malade de la lèpre, une maladie très douloureuse, précise le chroniqueur, dont l'empereur va souffrir pendant neuf mois, jusqu'à la fin d'octobre 312. La suite raconte la maladie de Constantin, sa guérison, sa conversion et son baptême par le pape Sylvestre, avant de présenter les décisions impériales prises en faveur de la papauté et de la chrétienté.

A. Le texte de Jean d'Outremerse et sa traduction (II, p. 54-55)

Constantin, malade de la lèpre, est guéri par le pape Sylvestre et se fait baptiser (en 311)

[II, p. 54] [*Sains Silvester pape le XXXV*] Apres sa mort vacat ly siege XV jours, et apres, assavoir le XXVe jour de decembre, fut consacreis unc proidhons cardinals, qui fut nommeis Silvestre, qui fut de la nation de Romme, le fis Ruffins, l senateur, et tient le siege XXIII ans et VI jours.

[Del lepre Constantin l'emperere incurable ; fous que par sains Silvestre] En cel an, le derain jour de decembre, prist à l'emperere Constantin une maladie mult angousseux, que ons nomme le lepre, chu est mesellerie, de laqueile l'emperere estoit sy surpris que ilh depechoit tout sa chair et ly purissoit. Cest maladie menat l'emperere IX mois, et apres les IX mois, en la fin d'octobre, l'an del Incarnation IIIc et XII, s'aparurent à l'emperere Constantin, en son dormant, les II apostles sains Pire et sains Poul, lesqueiles dessent à l'emperere que ilh ne seroit jamais garis de sa maladie que ilh avoit sy crueux, se chu n'estoit par le pape Silvestre ; mains par cheli poroit estre garis, se

[II, p. 54] [*Saint Sylvestre, trente-cinquième pape*] Après la mort [de Miltiade], le siège papal fut vacant quinze jours. Ensuite, le 25 décembre, fut consacré pape un sage cardinal, appelé Sylvestre, originaire de Rome, fils de Rufin, un sénateur. Il occupa le siège vingt-quatre ans et six jours.

[La lèpre de l'empereur Constantin, qui ne peut être guérie que par saint Sylvestre] Cette année-là [311], le dernier jour de décembre, l'empereur Constantin attrapa une maladie très pénible, qu'on appelle la lèpre. L'empereur en était si affecté que toute sa chair était atteinte et pourrissait. Il en souffrit pendant neuf mois ; puis, après ces neuf mois, à la fin octobre 312 de l'Incarnation, les deux apôtres saint Pierre et saint Paul apparurent à Constantin, pendant son sommeil, et lui dirent que seul le pape Sylvestre pourrait le guérir de cette maladie si cruelle, mais qu'il faudrait pour cela que le pape accepte.

⁸ La chronologie propre à Jean d'Outremerse (« années de l'Incarnation ») ne correspond pas toujours à celle que nous suivons aujourd'hui (les années après Jésus-Christ, ou de l'ère commune).

⁹ Pour donner un exemple des discordances chronologiques, le pape Miltiade est mort en l'an 314 de notre ère.

ch'estoit son plaisir.

[II, p. 54] Et quant l'emperere entendit chu, si fut mult joians et desiroit grandement à veoir que ilh fust jour, et tant que à la journée ilh se levat, et mandat le pape Silvestre qui tantoist vient à son mandement, et encordont ilh quidoit que ilh le vosist martyrisier. Adont parlat ly emperere Constantin à pape, et li dest enssy : « Sires sains peire, je prie merci à Dieu et à vos, et vos prie que moy veulhiés garir, s'ilh vos plaist, de la crueux maladie de la lepre qui moy devore le cuer et le corps, dedens et dehors, et ay ens jeut IX mois, et n'en puy de ley estre garis se par vos non. » Quant ly pape Silvestre entendit l'emperere, si fut mult joians, se dest à l'emperere : « Sires, se vos voleis estre garis, dont convient-ilh que j'ay la medichine de vostre cuer, ou autrement vos ne sereis garis. »

Respondit l'emperere à sains Silvestre : « Sire, je feray chu que vos voreis, mains que je soy garis ; prendeis teile medichine qu'ilh vos plaist en mon cuer et salveis mon corps, mains que je ne mure, car ilh moy plaiste et le concede. » « Sire, dist li pape, veschi la vraie medichine : **[II, p. 55]** ilh covient donc que vos creieis en Dieu Jhesu-Crist, le fis de la virgule Marie, de cuer et ferme pensée entierement, et puis se prendeis baptemme, et cel aighe, qui sour vostre corps venrat, est la medichine qui vos garirat. »

[Constantin fut baptiziet et garis] Quant l'emperere Constantin entendit chu, sy faite del aighe tantoist apoteir, et dest en hault : « Je croy la Sainte-Triniteit, le Peire, le Fis et le Sains-Espir, et sy croie la vraie baptemme parfaitement et le demande de cuer. » Et ly pape consecrat et benit l'aighe, et puis fut ly emperere cuchiés dedens, et sains Silvestre le baptizat en depriant à Dieu que ilh vosiet là demonstreir myracle. Adont revient Constantin en son santeit, com devant avoit esteit, et fut plus sains que uns pessons. Enssi fut l'emperere Constantin baptiziet.

Et qui plainement en vuet avoir la matere, se le prende en la legente sains Silvestre à Sainte-Engliese.

[II, p. 54] En entendant cela, Constantin fut très content. Il souhaitait ardemment voir arriver le jour. Quand celui-ci parut, il se leva et fit venir le pape Sylvestre qui arriva aussitôt. Il pensait même que l'empereur voulait le martyriser. Mais Constantin s'entretint avec lui et lui dit : « Sire Saint Père, je demande grâce à Dieu et vous-même, et je vous prie, s'il vous plaît, de bien vouloir me guérir de la cruelle maladie de la lèpre qui me dévore le cœur et le corps, à l'intérieur et à l'extérieur. Elle me tient couché depuis neuf mois, et je ne puis en être guéri que par vous. » Quand le pape Sylvestre entendit cela, il fut très content et lui dit : « Sire, si vous voulez être guéri, il faut que j'aie le remède pour votre cœur, sinon vous ne serez pas guéri. »

L'empereur répondit à saint Sylvestre : « Sire, je ferai ce que vous voudrez, pourvu que je guérisses ; appliquez à mon cœur le remède que vous voulez et sauvez mon corps, pourvu que je ne meure pas : c'est ce qui me plaît, et je vous permets de le faire. » – « Sire, dit le pape, voici le véritable remède : **[II, p. 55]** il faut que vous croyiez en Dieu Jésus-Christ, fils de la vierge Marie, d'un cœur ferme et d'un esprit sincère et ensuite que vous soyez baptisé. Cette eau, qui coulera sur votre corps, est le remède qui vous guérira. »

[Constantin fut baptisé et guéri] Quand Constantin entendit cela, il se fit aussitôt apporter de l'eau et dit à haute voix : « Je crois en la Sainte-Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; je crois totalement au vrai baptême et je le demande du fond du cœur. » Alors le pape consacra l'eau et la bénit ; l'empereur s'y immergea et saint Sylvestre le baptisa en priant Dieu de bien vouloir faire là un miracle. Constantin retrouva sa santé d'avant et fut plus vif qu'un poisson. C'est ainsi que fut baptisé l'empereur Constantin.

Celui qui veut avoir une vue complète sur le sujet, peut la trouver en lisant l'histoire de saint Sylvestre, [qui circule] dans la Sainte Église.

Ses décisions en faveur de la papauté et de la chrétienté (an 311)

[II, p. 55] *[Constantin faite refaire les englieses]* Après chu, ly emperere Constantin

[II, p. 55] *[Constantin fait refaire les églises]* Après cela, l'empereur Constantin ordonna à

commandat à tout la clergie de Romme et de là entour del refaire et restaurer toutes les englieses abatues et destruites.

[L'emperere ordinat que li pape fust deseur-train de tout le monde] Item, en cel an ordinat l'emperere Constantin, et ly pape le confermat, que quiconques fust pape de Romme ilh seroit sovrains de tous les evesses et la clergie de monde. Et commandat l'emperere à destruire toutes les ydolles de Romme, et les temples où elles estoient.

[Des franchises dez englieses] Item, l'an IIIc et XIII en mois de may, ordinat l'emperere Constantin, et ly pape le confermat, que nuls, por queilconques faite que chu fust, ne fust prist dedont en avant en l'engliese, ains fussent les englieses si franques que tous cheaux qui seroient dedens troveis fussent tenseis et gardeis de tous perihls de corps.

tout le clergé de Rome et des alentours de refaire et de restaurer toutes les églises écroulées et détruites.

[L'empereur ordonna que le pape soit supérieur à tout le monde] Cette année-là, l'empereur Constantin ordonna, décision approuvée par Sylvestre, que le pape de Rome, quel qu'il soit, serait le souverain de tous les évêques et de tout le clergé du monde. Il ordonna aussi de détruire toutes les idoles de Rome et les temples qui les abritaient.

[Les franchises accordées aux églises] L'an 313, en mai, l'empereur Constantin ordonna – et le pape approuva cette décision – que personne, quoi qu'il ait fait, ne soit dorénavant capturé dans une église, que les églises deviennent ainsi des asiles si sûrs que tous ceux qui s'y trouveraient seraient défendus et protégés de tout péril corporel. (trad. personnelle)

B. L'origine lointaine du texte de Jean d'Outremeuse : les *Actus Sylvestri*

On est en présence d'un petit récit, très simple et dont aucun élément extérieur ne vient perturber le déroulement : une longue et pénible maladie dont souffre l'empereur, l'apparition à celui-ci, pendant son sommeil, de saint Pierre et de saint Paul qui lui indiquent le nom du pape Sylvestre comme guérisseur potentiel, la convocation de ce dernier, les échanges subordonnant la guérison à la conversion et au baptême, l'acceptation totale de ces conditions, la profession de foi trinitaire de Constantin, son baptême, sa guérison et pour terminer, en guise de remerciement en quelque sorte, une série de mesures impériales en faveur du Christianisme, des églises, de la papauté et des chrétiens.

Ce récit de nature hagiographique remonte en dernière analyse à une vie légendaire du pape Sylvestre, anonyme mais ancienne, à laquelle on donne le nom d'*Actus Sylvestri* (*Bibliotheca Hagiographica Latina* 7725). Largement connue au Moyen Âge, elle fut notamment utilisée par Jacques de Voragine dans sa *Légende dorée*¹⁰, une des sources importantes de Jean d'Outremeuse. Présentons ces *Actus* un peu plus en détail.

1. Généralités sur les *Actus Sylvestri*

Partie intégrante de ce qu'on appelle la « légende de Sylvestre » qui fut « construite à partir de fictions et de documents faux »¹¹, ils nous sont parvenus dans de nombreux manuscrits, mais il n'en existe encore aucune édition critique. L'unanimité ne s'est pas faite entre les spécialistes sur la date précise de leur rédaction, ni sur leur origine géographique (Orient ? Occident ?), ni sur l'évolution et les rapports entre elles des diverses recen-

¹⁰ Dans sa *Vie de Saint Sylvestre*, ch. 12, p. 86-97, éd. A. Boureau, Paris, 2004.

¹¹ A. Boureau, dans *Jacques de Voragine. Légende dorée*, Paris, 2004, p. 1097.

sions conservées en latin et en grec. Ils sont toutefois relativement anciens (fin IVe ?, première moitié du Ve ?, milieu du Ve ?)¹².

On reviendra (*infra*, p. 12) sur la date de leur composition. En ce qui concerne leur succès au Moyen Âge, on aura noté la remarque de Jean d'Outremeuse (II, p. 55) : « Celui qui veut avoir une vue complète sur le sujet, peut la trouver en lisant l'histoire de saint Sylvestre, [qui circule] dans la Sainte Église ». L'auteur du *Myreur* a manifestement conscience qu'il ne livre à ses lecteurs qu'une petite partie des *Actus*, ce qui est effectivement le cas, on le verra. Mais il les estimait bien connus. Probablement les lisait-on, en partie en tout cas, dans les églises (*lectiones*).

En l'absence d'édition critique, le texte latin utilisé généralement par les Modernes est celui fourni par Boninus Mombritius vers 1460 dans son *Sanctuarium, seu vitae sanctorum*, auquel on accède facilement aujourd'hui (y compris sur [Internet](#)) dans l'édition des moines de Solesmes¹³. Le texte de cette édition est le dernier état des rédactions latines (C) et date du IXe siècle. Un bref prologue y fait référence à Eusèbe de Césarée, le grand historiographe du IVe siècle. L'auteur des *Actus* semble sous-entendre qu'Eusèbe, en écrivant l'histoire de l'Église et la biographie de Constantin, n'aurait pas tout dit (*pretermisit ea*). Les *Actus Sylvestri* seraient venus combler cet oubli (!).

2. Trois blocs distincts à l'origine puis rassemblés

L'analyse révèle que ces *Actus* se composent de trois blocs, distincts à l'origine puis rassemblés. Le premier, centré sur Sylvestre, présente les origines familiales du pape, les persécutions dont il est victime avec d'autres chrétiens du fait de l'empereur Constantin, son élection comme évêque de Rome et les décisions qu'il prend dans divers secteurs (notamment caritatif et liturgique).

Le second bloc, qu'on peut appeler la *Conversio Constantini* et qui est le plus important pour notre sujet, raconte la lèpre qui frappe l'empereur, sa guérison, sa conversion, son baptême et les décisions favorables au Christianisme qu'il prend dans les huit jours qui suivent la cérémonie (une décision par jour).

Le troisième et dernier bloc, plus long que les autres et qui fait intervenir Hélène, la mère de l'empereur, veut montrer la supériorité de la religion chrétienne sur la religion juive. C'est le récit d'une *altercatio* (une sorte de joute oratoire) opposant douze rabbins au pape Sylvestre. Elle est organisée à Rome par Constantin pour répondre à un reproche de sa mère Hélène. Celle-ci, qui était juive et résidait à Béthanie, avait appris la conversion de son fils au christianisme. Elle l'avait félicité d'avoir renoncé au culte des idoles mais blâmé d'avoir rejeté le dieu des Juifs. Pour débattre de religion, elle était venue à Rome accompagnée de nombreux savants juifs, dont douze particulièrement réputés.

La douzième confrontation fait intervenir un taureau féroce et monstrueux, que le rabbin Zambri tue en prononçant à son oreille le nom secret du dieu juif et que Sylvestre – réalisation plus prodigieuse encore – ressuscite au nom de Jésus. Rien d'étonnant dans ces conditions que quelques jours après la séance, Sylvestre

¹² M. Amerise, *Battesimo*, 2005, p. 93, n. 355. Sur ces *Actus Sylvestri*, on verra les p. 93 à 118, que nous avons largement utilisées.

¹³ Boninus Mombritius, *Sanctuarium, seu vitae sanctorum ; novam hanc editionem curaverunt duo monachi Solesmenses* [D. A. Brunet et D. H. Quentin], Paris, 2 vol., 1910, XXXI-687 et 835 p. La *Vita* de Sylvestre y figure au tome II, p. 508-531.

intervienne contre un autre monstre, un dragon cette fois qui semait la terreur dans la ville de Rome et qu'il enfermera sous terre.

Le christianisme, qui apparaît au fil des échanges comme la religion supérieure, sort grand vainqueur de cette longue *altercatio*, qui aboutira à la conversion de très nombreuses personnes, dont Héléne : « Trois mille Juifs se convertirent alors au christianisme. Héléne elle-même, avec tous ses fils et ses filles, crut au Christ » (Mombritius, p. 528).

De ces trois blocs, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine¹⁴ fournit un résumé assez détaillé et assez précis, tout à fait apte à en donner une bonne idée. Par contre, le *Myreur* du chroniqueur liégeois ne s'est réellement intéressé qu'au second, la *Conversio Constantini*, qui traite de la maladie de Constantin, de sa conversion, de son baptême et de ses décisions en faveur du Christianisme.

3. La *Conversio Constantini* n'appartient pas à l'histoire mais à la légende

Dans ce récit, aucun historien moderne ne voit de l'histoire authentique. Il est trop clairement construit sur des *topoi* courants et classiques. D'abord, le motif des persécuteurs victimes de la punition divine. Dans les *Actus*, Constantin, au début de son règne, est en effet un persécuteur, même si ce détail n'apparaît plus que par allusion chez Jean d'Outremeuse¹⁵. Le motif de la lèpre ensuite, qui « est la maladie biblique par excellence et est considérée comme une punition de Dieu »¹⁶. D'autres motifs encore, comme celui de l'apparition en rêve d'apôtres indiquant la « procédure à suivre », celui de la guérison miraculeuse (les miracles « de guérison » sont nombreux dans les textes hagiographiques), celui de la conversion amenée par la guérison et le miracle (c'est une conséquence classique, qu'il s'agisse d'un individu, ou d'une ville, voire d'une nation).

4. La version de la *Légende dorée* et celle du *Myreur*

Comme les *Actus Sylvestri* ont été conservés, il est facile de comparer la version ancienne à celles des auteurs plus récents, notamment Jacques de Voragine et Jean d'Outremeuse, qui nous intéressent particulièrement ici. La version de l'archevêque de Gênes, on l'a dit, tout en étant plus brève que l'original, en conserve bien la structure triple et de nombreux détails¹⁷. Ce n'est pas le cas de celle du chroniqueur liégeois.

On y a fait allusion plus haut, Jean n'a pour ainsi dire rien conservé du premier (sinon peut-être le détail fort isolé d'un Constantin persécuteur) et a laissé complètement tomber le troisième. En effet, le long texte du

¹⁴ Dans sa *Vie de Saint Sylvestre*, ch. 12, p. 86-97, éd. A. Boureau, Paris, 2004.

¹⁵ Cfr *Myreur*, II, p. 54 : Sylvestre, convoqué par Constantin, arrive aussitôt, « pensant même que l'empereur voulait le martyriser ». Chez Jacques de Voragine (ch. 12, *Vie de Saint Sylvestre*, p. 87-89, éd. A. Boureau, 2004), les allusions aux persécutions, sous Constantin, des chrétiens et de Sylvestre lui-même, avant et après son élection au pontificat, sont plus détaillées et plus proches du texte des *Actus* : Sylvestre est allé en prison, on l'a menacé de toutes sortes de supplices, il a dû quitter Rome et se réfugier avec ses clercs sur une montagne, et, quand il voit arriver les soldats de l'empereur qui viennent le chercher, « il pensa aussitôt qu'il était appelé pour la palme du martyre. Il se recommanda à Dieu, encouragea ses compagnons et se présenta sans peur devant Constantin » (p. 89). Voragine lie même étroitement les persécutions de l'empereur et la lèpre qui le frappe : « Un jour, Constantin, en raison de la persécution tyrannique qu'il exerçait, subit une attaque incurable de lèpre » (p. 88). C'est le motif typique du persécuteur victime de la colère divine.

¹⁶ Cfr M. Amerise, *Battesimo*, 2005, p. 94-95, qui donne de nombreux exemples, bibliques et autres, et signale que les chrétiens croyaient le baptême capable de la guérir. On n'oubliera toutefois pas une donnée importante, rappelée par B. Lançon-T. Moreau, *Constantin*, Paris, 2012, p. 173 : « Le mot latin *lepra* est un faux ami. Dans l'Antiquité, il désigne de manière générique une affection de la peau ».

¹⁷ Nous en avons déjà donné les références plus haut : *La légende dorée*, ch. 12, *Vie de saint Sylvestre*, p. 86-97, éd. A. Boureau, Paris, 2004.

Myreur repris plus haut ne livre rien sur l'*altercatio* entre Sylvestre et les douze rabbins, ni sur le rôle d'Hélène, la mère de Constantin, ni sur l'épisode du dragon prolongeant celui du taureau lié au rabbin Zambri.

Même la partie centrale, celle de la maladie, de la conversion et du baptême – la plus importante pour nous –, a été sérieusement réduite par rapport à ce qui figurait dans les versions anciennes. En voici quelques exemples.

Ainsi, Jean fait l'impasse sur une mesure horrible qu'enregistrait la *Légende dorée* de Voragine (p. 88, éd. A. Boureau). Cette légende racontait en effet que les « prêtres des idoles » avaient suggéré à l'empereur, comme moyen de guérison, de prendre un bain dans « le sang frais et encore chaud » de trois mille enfants qu'on aurait tués. On avait commencé à rassembler les petites victimes mais, devant les pleurs et les hurlements de leurs mères, Constantin avait renoncé à cette solution. Et c'est en quelque sorte pour le récompenser de ce mouvement de pitié que Pierre et Paul lui étaient apparus, l'avaient invité à « mander l'évêque Sylvestre qui se cache sur le mont Soracte » et lui avaient expliqué ce qu'on attendait de lui : « Il [= l'évêque] te montrera une piscine. Quand tu t'y seras plongé trois fois, tu seras complètement guéri de la lèpre. Pour remercier le Christ, tu détruiras les temples des idoles, tu restaureras les églises du Christ et enfin tu seras son fidèle » (p. 89).

Autre détail. Jean, décrivant la cérémonie de baptême, précise à un certain endroit (II, p. 55) que Constantin « se fait aussitôt apporter de l'eau » et un peu plus loin qu'il « s'y immerge ». C'est beaucoup plus clair dans les textes plus anciens où il est clairement question de piscine et donc de baptême d'immersion. Jacques de Voragine note même : « Quand Constantin descendit dans l'eau baptismale, un extraordinaire éclat lumineux s'y produisit ; ainsi il sortit purifié du baptême et dit qu'il avait vu le Christ » (p. 89).

Autres différences encore. Dans les *Actus* et aussi dans la *Légende dorée*, Constantin avait pris une série de huit mesures en faveur des chrétiens (une par jour). On n'en retrouve que deux à cet endroit du *Myreur*. Celle de la supériorité du pape de Rome sur tous les évêques et celle de la protection accordée à ceux qui viendraient se réfugier dans les églises, deux mesures que les versions anciennes attribuent à Constantin respectivement le quatrième et le cinquième jour après son baptême.

Ces « omissions » ne traduisent pas nécessairement de l'ignorance chez Jean ; elles résultent probablement de choix personnels. En effet certains motifs présents dans les *Actus* originaux et dans la version de la *Légende dorée* figurent bien dans le *Myreur*, mais ailleurs que dans le passage cité ci-dessus. Ainsi l'épisode du dragon apparaît aussi chez Jean (*Myreur*, II, p. 61-62), mais « déstructuré », c'est-à-dire complètement coupé du contexte dans lequel il se trouvait à la fois dans les *Actus* et dans la *Légende dorée*. Quant à Hélène, la mère de Constantin, si elle est absente du passage où Jean parle de la conversion et du baptême, elle est par contre très largement présente dans l'épisode lié à l'Invention de la Sainte-Croix (*Myreur*, II, 58-61).

Mais ces comparaisons entre versions nous éloignent du point central de notre développement, celui du baptême de Constantin. Sur ce point, la position de Jean est très claire : Constantin, guéri de la lèpre par Sylvestre, s'est converti et a été baptisé au tout début de son règne par le pape. Jean a donc adopté sans hésitation la version des *Actus Sylvestri*. Cela n'a rien d'étonnant. Au XI^e siècle, il y a longtemps que le « faux » baptême était solidement installé dans la tradition de l'Église. C'est l'occasion d'en retracer rapidement l'évolution.

C. La réception du « faux » baptême romain de Constantin

Comme on l'a dit [plus haut](#) (cfr p. 8-9), la date exacte de la composition des *Actus Sylvestri* ne fait pas l'unanimité : on a proposé la fin du IV^e siècle, la première moitié du Ve, le milieu du Ve. Cette dernière semble avoir les faveurs de B. Lançon-T. Moreau¹⁸. Quoi qu'il en soit, on s'accorde sur le moment où les *Actus* apparaissent pour la première fois dans les témoignages historiques.

1. Le *Decretum Gelasianum*

C'est dans la section du *Decretum Gelasianum de recipiendis et non recipiendis libris*¹⁹, qui contient une liste des ouvrages autorisés et défendus et qu'on date généralement de la période du pape Gélase (entre 494 et 498). Les *Actes de Sylvestre* figurent bien parmi les « écritures » (*scripturae*) autorisées.

C'est une donnée importante, mais le commentaire qui entoure dans le *Décret* la mention de l'ouvrage l'est davantage encore pour nous. Le voici :

Item actus beati Sylvestri apostolicae sedis praesulis, licet eius qui conscripserit nomen ignoretur, a multis tamen in urbe Roma catholicis legi cognovimus et pro antiquo usu multae hoc imitantur ecclesiae.

De même [*i.e.* sont également autorisés], les *Actes du bienheureux Sylvestre* qui présidait au siège apostolique, quoique le nom de celui qui les a rédigés soit inconnu. Nous savons toutefois que de nombreux catholiques les lisent dans la Ville de Rome et qu'en raison de l'ancienneté de cet usage, beaucoup d'églises le font aussi. (trad. personnelle)

Ainsi donc, à l'extrême fin du Ve siècle, il y avait déjà « longtemps » (*pro antiquo usu*) qu'on avait l'habitude de lire les *Actus* dans les milieux orthodoxes et même dans les églises. Mais nul ne sait combien il faut de décennies pour qu'on puisse parler d'un « ancien » usage.

2. Les *Gesta Liberii*

Quoi qu'il en soit du point de départ, quelques années plus tard on retrouve les *Actus* cités dans les *Gesta Liberii*²⁰. Il s'agit d'une sorte de *Vita* du pape Libère (352-356), datée de 501. Il y est dit que Libère avait lu « dans le livre du pape Sylvestre » (*libro Sylvestri episcopi Romanorum*) – difficile de ne pas songer aux *Actus Sylvestri* – que Constantin avait été guéri de la lèpre par Sylvestre au nom de Jésus-Christ (*in nomine Iesu Christi a lepra mundatum fuisse per Silvestrum Constantinum*). Il n'y est question explicitement que de guérison, non de baptême, mais les deux choses allaient probablement de soi²¹.

¹⁸ B. Lançon-T. Moreau, *Constantin*, Paris, 2012, p. 172.

¹⁹ Cfr l'édition de E. von Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis*, Leipzig, 1912, p. 42-43, accessible [sur la Toile](#).

²⁰ *Patrologia Latina*, t. 8, 1844, col. 1388-1393. C'est un des quatre textes qui composent les *Apocryphes de Symmaque*.

²¹ Un élément très intéressant – que nous aurons [plus loin](#) à examiner (cfr p. 19) – est que ces mêmes *Gesta* de 501 évoquent aussi le baptême de Nicomédie.

3. Le *Liber Pontificalis*

En tout cas, le « faux baptême » de Rome a dû recevoir un certificat d'« authentification » (si l'on peut utiliser cette formule) grâce à son insertion dans le *Liber Pontificalis* à une date impossible à fixer avec précision. On fait toutefois remonter au pontificat de Hormisdas, en 514²², la rédaction la plus ancienne de cet ouvrage extrêmement important pour l'histoire de la papauté.

Il est intéressant de relever que la notice sur le pape Sylvestre dans le *Liber* mentionnait non seulement la guérison et le baptême de l'empereur par le pape mais aussi la persécution dont fut victime ce dernier de la part de Constantin :

*Hic exilio fuit in monte Syraptin persecutione Constantini concussus et postmodum rediens cum gloria baptizavit Constantinum Augustum, quem curavit dominus per baptismo a lepra.*²³

Celui-ci [Sylvestre], atteint par la persécution de Constantin, vécut en exil sur le mont Syraptis ; revenu peu après entouré de gloire, il baptisa Constantin Auguste que le Seigneur avait guéri de la lèpre par le baptême.²⁴

4. Le silence de certains auteurs du Ve siècle (Sulpice Sévère, Orose, Augustin)

M. Amerise²⁵ a montré que certains auteurs occidentaux relativement anciens (début du Vème siècle), comme Sulpice Sévère (*Chronica* vers 403), Orose (*Contra Paganos*, vers 417) et Augustin (*de civitate Dei*, écrit entre 413 et 427) ne font aucune place à un quelconque baptême de Constantin, alors qu'ils connaissent (ou devaient connaître) le baptême de Nicomédie.

Pour expliquer ces « silences », on pourrait penser, suggère-t-elle, qu'à une époque où l'arianisme n'était plus du tout en faveur, ils ne souhaitent pas parler du baptême de Nicomédie trop marqué comme arien et que, par ailleurs, ils ne disposaient pas encore d'un baptême orthodoxe « alternatif » qui pouvait servir : soit qu'il n'existait pas encore, soit qu'il existait déjà mais ne leur était pas connu, soit qu'ils le connaissaient, mais en tant qu'apocryphe, et dès lors délicat à utiliser.

En d'autres termes, en attendant qu'une quelconque authentification pontificale vienne « libérer » la diffusion des *Actus Sylvestri*, on aurait évité autant que possible de mentionner le baptême romain de Constantin.

5. Le silence et la prudence de Cassiodore au VIe siècle

En tout cas, l'*Histoire Tripartite* de Cassiodore (VIe siècle) ne mentionne pas non plus le baptême romain. Pourtant, cette œuvre, on le sait, est une sorte de résumé latin des *Histoires ecclésiastiques* de Sozomène, Socrate et Théodoret écrites en grec. Il est donc normal qu'elle propose le récit de la mort et du baptême de Constantin à Nicomédie²⁶, mais on a noté qu'elle ne retenait aucune des références à l'arianisme présentes dans les sources grecques.

²² M. Artemise, *Battesimo*, 2005, p. 97.

²³ *Libri Pontificalis pars prior* ed. Th. Mommsen, dans *Monumenta Germaniae Historica. Gestorum Pontificum Romanorum Vol. I*, Berlin, 1908, p. 47. Accessible [sur la Toile](#).

²⁴ Peu importe le nom exact de la montagne qui se cache derrière le mont Syraptis (c'est le Soracte dans le récit de la *Légende dorée*), mais il est difficile de ne pas voir dans ces quelques phrases un très bref résumé de l'épisode de la persécution menée par Constantin au début de son règne et racontée dans le premier bloc des *Actus Sylvestri*.

²⁵ M. Amerise, *Battesimo*, 2005, p. 82-85.

²⁶ Cassiodore, *Histoire Tripartite*, III, 12, *Patrologia Latina*, t. 69, 1848, col. 956-958 = *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, t. 71, p. 153-155.

Cassiodore signale simplement que « Constantin, tombé malade à Nicomédie à la fin de la vie et réalisant bien le caractère incertain de son existence, y avait obtenu la grâce du baptême ». Il ajoute même, reprenant une précision du seul Théodoret, que « l'empereur avait différé cette cérémonie jusqu'à ce moment-là, souhaitant être baptisé, comme le Christ, dans le Jourdain ».

Rien d'arien bien sûr dans ces passages, mais il reste que Cassiodore ne mentionne que le baptême de Constantin à Nicomédie et ne fournit aucune information sur un éventuel baptême romain de l'empereur. Peut-être Cassiodore était-il trop lié au récit de Nicomédie de ses modèles grecs ; peut-être voulait-il éviter de citer avec le baptême romain une construction trop clairement légendaire ; peut-être aussi n'en avait-il pas encore eu connaissance de la version des *Actus*.

6. Le VIII^e siècle voit l'entrée du baptême romain dans des documents pontificaux officiels

Le VIII^e siècle connaît une modification importante dans le statut du baptême de Sylvestre : le motif apparaît – ce qui n'avait jamais été le cas encore – dans des documents officiels de tout premier plan.

Le premier est une lettre que le pape de Rome Adrien I^{er} écrit en 786 au jeune empereur Constantin VI de Constantinople et à sa mère Irène qui assurait alors la régence. Les *Actus Sylvestri* y sont mentionnés en détail, ce qui donne au motif du baptême de Constantin par Sylvestre une valeur historique qu'il n'avait pas encore et assure à la fois son entrée officielle et sa diffusion dans le monde byzantin. D'autant plus que cette lettre authentique sera traduite en grec et insérée dans les actes du second concile de Nicée (787)²⁷.

Le second document est la *Donation de Constantin*, appelée aussi *Donatio Constantini* ou encore *Constitutum Constantini*²⁸, censée constituer la base légale du pouvoir temporel du pape sur la partie occidentale de l'Empire romain. C'est, comme on le sait indiscutablement aujourd'hui, un faux célèbre. Son origine, ses auteurs, sa date et ses mobiles ont été abondamment discutés ; mais l'essentiel à retenir ici est que ce faux acte de donation a été élaboré très probablement au VIII^e siècle.

Il comprend deux parties, d'abord la *Confession*, ensuite la *Donation* proprement dite. Voici la présentation que donne de ce document [sur la Toile](#) J.-M. Hannick :

Dans la première partie de ce document, la *Confession*, Constantin prononce un acte de foi où il proclame son adhésion aux vérités que le pape Sylvestre lui a enseignées ; il raconte ensuite comment, atteint de la lèpre, il a refusé le remède que lui proposaient les prêtres païens, un bain dans le sang d'enfants égorgés. Dans la nuit qui a suivi, il dit avoir eu la vision des saints Pierre et Paul qui lui ont conseillé de s'adresser au pape Sylvestre, ce qu'il a fait. Celui-ci l'a converti, baptisé et guéri, et l'on passe à la seconde partie, la *Donation* proprement dite. Constantin y détaille les privilèges qu'il a accordés au pape en remerciement pour sa guérison. Certains sont de nature religieuse, la primauté du siège de Rome sur ceux d'Alexandrie, Antioche, Jérusalem et Constantinople, par exemple ; les autres appartiennent à la sphère profane : le pape et ses successeurs reçoivent le palais du Latran et tous les insignes de la dignité impériale, le diadème, la couronne, le manteau de pourpre... Plus loin, l'empereur précise qu'il livre au pape non seulement la ville de Rome mais l'Italie et toutes les provinces occidentales de l'Empire, lui-même se retirant en Orient,

²⁷ Cette lettre, la cinquante-sixième d'*Adrianus Papa I*, occupe les col. 1215-1234 dans le tome 96 de la *Patrologia Latina* (1862). Le passage sur le baptême de Sylvestre se lit aux col. 1219-1222. – Pour plus de détails, cfr E. Lamberz, *Studien zur Überlieferung der Akten des VII. Ökumenischen Konzils : der Brief Hadrians I. an Konstantin VI. und Irene*, dans *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, t. 53, 1997, p. 9-28.

²⁸ Pour une présentation synthétique de cette célèbre « Donation de Constantin » : B. Lançon-T. Moreau, *Constantin*, 2012, p. 174-176. – Pour des informations plus détaillées et plus précises : *La Donation de Constantin. Sur la donation de Constantin, à lui faussement attribuée et mensongère [par] Lorenzo Valla* ; traduit et commenté par J.-B. Giard ; préface de C. Ginzburg, Paris, 1993 (La roue à livres, 21). Le texte de la donation elle-même est reproduit en français p. 133-145. Le récit de la conversion et du baptême de Constantin par le pape Sylvestre y est raconté en détail.

« car là où le prince des prêtres et le chef de la religion chrétienne a été installé par l'empereur céleste, il n'est pas juste que l'empereur terrestre conserve le pouvoir » (trad. Giard, p. 144). Le texte se termine par une date, fautive, « sous le quatrième consulat de Constantin et de Gallicanus, le 3^e jour des calendes d'avril. »

« Le texte de la donation semble avoir été formé au VIII^e siècle, sous les pontificats des papes Étienne II (752-757) et de son successeur Paul (757-768). Au Moyen Âge, la donation est utilisée par l'Église afin de soumettre le pouvoir temporel au spirituel » (B. Lançon-T. Moreau, *Constantin*, p. 174). Ce faux est donc un « vrai faux », un « faux officiel » rédigé au VIII^e siècle, à des fins strictement politiques, par la chancellerie pontificale, attribué à Constantin et donc antidaté de plus de quatre siècles. On sait qu'il sera encore utilisé au XI^e siècle, « dans le cadre des conflits entre le pouvoir de l'empereur ou du roi et celui du pape » (*ibidem*, p. 175).

Quoi qu'il en soit, il présente pour nous l'intérêt de raconter l'épisode du baptême de Constantin par le pape Sylvestre, avec plus de détails encore d'ailleurs que la lettre d'Adrien I. Mais l'effet sur le monde extérieur est le même : le pouvoir pontifical considère officiellement le baptême romain de Constantin comme un fait historique. Le récit des *Actus Sylvestri* a désormais pris, comme l'écrivent B. Lançon-T. Moreau (*ibidem*, p. 172), « la valeur d'une vérité documentaire ».

C'est le point essentiel que nous retiendrons, en ajoutant toutefois que Jean d'Outremer, ailleurs que dans les extraits que nous avons retenus, fait lui aussi écho, brièvement et en partie, à cette *Donation de Constantin*, lorsqu'il écrit, après avoir raconté la victoire du Pont Milvius remportée par Constantin sur Maxence « grâce au signe de la croix » :

[II, p. 57] [*Constantin donnat Romme hiretaiblement à sains Silvestre et as altres papes*] Et quant l'emperere Constantin fut revenus en son palais à Romme, ilh mandat le pape Silvestre et ses cardinaux, et là, en leur presenche, ilh donnat à Dieu et à l'Engliese et à sains Silvestre, et à tous ses successeurs hiretaiblement, la citeit de Romme, et dest que ilh voloit que chu fust leur perpetuelment, sens nulle revocation. En teile manere fut la citeit de Romme donnée à l'Engliese.

[II, p. 57] [*Constantin donne Rome en héritage à saint Sylvestre et aux autres papes*] Quand l'empereur Constantin fut revenu dans son palais de Rome, il convoqua le pape Sylvestre et ses cardinaux. Et là, en leur présence, il donna la ville de Rome en héritage à Dieu, à l'Église, à saint Sylvestre et à tous ses successeurs. Il dit que sa volonté était que Rome leur appartienne pour toujours, sans révocation possible. C'est ainsi que la ville de Rome fut léguée à l'Église. (trad. personnelle)

7. Théophane le Confesseur et l'historiographie byzantine

On peut considérer aussi comme importante dans l'évolution du sujet la position prise dans le monde byzantin par Théophane le Confesseur²⁹ (758/7-817/8), un auteur influent, dont la *Chronographia* dénonça avec vigueur le baptême de Constantin à Nicomédie :

Les Orientaux disent que Constantin fut baptisé à Nicomédie sur son lit de mort par l'arien Eusèbe de Nicomédie ; ils disent qu'il avait différé le baptême dans l'esprit d'être baptisé sur la rive du Jourdain. Il me semble plus conforme à la vérité qu'il ait été baptisé à Rome par Sylvestre [...] S'il n'avait pas été baptisé [alors], il n'aurait pas pu participer au concile de Nicée et aux autres mystères divins, et il n'aurait pas pu siéger en même temps que les autres Pères. Affirmer qu'il n'avait pas été baptisé à Rome par Sylvestre est une chose absurde et fautive. (Théophane, *Chron.*, AM 5814)

Un peu plus loin (AM 5828-5829), il reparle du baptême à Nicomédie en l'attribuant cette fois, non plus aux « Orientaux », mais à « quelques ariens »,

²⁹ Cfr C. Mango et R. Scott, *The Chronicle of Theophanes Confessor. Byzantine and Near Eastern history AD 284–813*, Oxford, 1997. La vieille édition de J. Classen, *Theophanos Chronographia*, Bonn, 1839, est disponible [sur la Toile](#).

Quelques ariens disent que Constantin reçut le saint baptême des mains d'Eusèbe de Nicomédie, qui fut ensuite transféré à Constantinople [...]

mais cela ne change rien à la question. Pour lui, le seul baptême que Constantin ait reçu est celui de Rome, des mains du pape Sylvestre. La version nicomédienne est absurde et mensongère. On n'a pas la preuve formelle qu'il ait été influencé par la lettre d'Adrien Ier.

8. Les *Chroniques de Gilbert, de Jacques de Voragine et de Martin d'Opava (XIIIe siècle)*

B. Lançon-T. Moreau³⁰ notent qu'« au XIe siècle, la version Silvestrienne – catholique – oblitéra la version arienne ». « Oblitérer » ne veut toutefois pas dire « faire disparaître complètement ». On peut encore la citer, mais sans y adhérer, pour être complet ou pour la discréditer.

Si Gilbert (XIIIe siècle), dans son *Chronicon Pontificum et imperatorum Romanorum*, ne propose que le baptême romain³¹, quelques années plus tard Martin d'Opava³² signale les deux baptêmes dans sa *Chronique*. Pour le baptême romain, il recopie la version de Gilbert, mais, comme nous le verrons [plus loin](#) (cfr p. 19), il la complète en mentionnant, d'après saint Jérôme, le baptême de Nicomédie par Eusèbe et son caractère arien, tout en précisant immédiatement que c'est un « mensonge » (*sed hoc de Constantino mendose dicitur*).

Les deux versions sont également présentes dans *La Légende dorée* de Jacques de Voragine. Le chapitre 12, consacré à saint Sylvestre, décrit nettement et longuement le baptême romain de Constantin (p. 89), mais le chapitre 64, traitant de l'Invention de la sainte Croix, ne comporte que de simples allusions au baptême tardif de l'empereur.

Il en sera de même chez Jean d'Outremeuse. Comme on l'a vu, il a décrit le baptême romain mais, comme on le verra (cfr p. 19), il mentionne aussi le baptême de Nicomédie, mais c'est pour préciser qu'il est faux d'y impliquer Constantin.

Mais notre intention n'étant pas de faire une étude comparative détaillée de tous les récits conservés sur le « faux » baptême de Constantin, nous en resterons là pour nous concentrer sur ce que *Ly Myreur* nous livre sur la mort de Constantin et la cérémonie de Nicomédie.

³⁰ B. Lançon-T. Moreau, *Constantin*, 2012, p. 172.

³¹ *a Silvestri papa causa mundandi lepra baptizatus est et mundatus* (cfr *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. XXIV, Hanovre, 1879, p. 125).

³² Martin, *Chronique*, p. 450, s.v° *Constantinus I*, éd. L. Weiland (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. XXII, Hanovre, 1872).

II. Le « vrai » baptême de Constantin à Nicomédie, sur son lit de mort, par l'évêque Eusèbe (*Myreur*, II, p. 69-70 - an 338 de l'Incarnation)

A. Le texte et sa traduction

Mort de Constantin le Grand - Le baptême de son fils Constantin - Jugement global sur la personnalité de Constantin (an 338)

[II, p. 69] *[L'empereur Constantin mourut, qui fut le plus beau de monde et grand honneur et mourut par venyn] Item, l'an IIIc et XXXVIII le XVIe jour de june, devant la feste saint Silvestre mourut le empereur Constantin le grand, le fils de la royne Héléne, qui fut bon chevalier et loial, et vraie cristian, et qui amat grandement Sainte-Engliese. Chis Constantin fut le plus beau honneur que on savist en monde, et estoit [II, p. 70] grand ; il mourut de venyn que on le donna, ch'lyst-ont en aucuns escriptures ; et mourut en Greche par-deleis Nychomediaian, et lyst-ont que en l'honneur de luy fut faite l'ymage d'homme de la grandeche de luy, de marbre, et fut de Constantinoble à Rome amynée avec luy en marchiet al palais de Latrain ; et fut là mis et mult subtilement assies, et encors l'y voit-ont.*

Et vuet-ont que en la fin de sa vie soy fist-il baptizier encor une autre fois, qui n'est mie à croire, car ch'est menchongne fause ; mais il fist bien baptizier Constantin son fils qui regnat apres luy [...]

[II, p. 69] *[Mort par empoisonnement de l'empereur Constantin, qui fut un grand homme, le plus beau du monde] En l'an 338, le 16 juin, avant la fête de saint Sylvestre, mourut Constantin le Grand, fils de la reine Héléne. Chevalier bon et fidèle, c'était un vrai chrétien, qui aima beaucoup la Sainte Église. C'était le plus bel homme au monde, et il était [II, p. 70] de grande taille. Il mourut d'un poison qu'on lui administra, d'après ce qu'on lit dans certains écrits. Il mourut en Grèce, près de Nicomédie. En son honneur on fit une statue d'un homme de sa taille, statue de marbre, qui fut amenée avec lui de Constantinople à Rome, sur la place du marché, au palais du Latran. C'est là qu'elle fut placée et très habilement installée. On l'y voit encore.*

On prétend qu'à la fin de sa vie, il se fit baptiser une seconde fois. Mais il ne faut pas le croire, car c'est absolument faux. En fait, il fit baptiser son fils Constantin qui lui succéda. (trad. personnelle)

B. L'examen du texte

1. Son contenu

Selon Jean d'Outremeuse, Constantin, très bel homme, excellent chevalier, vrai chrétien et attaché à la Sainte Église, est mort en Grèce, près de Nicomédie, le 16 juin de l'an 338 de l'Incarnation. Certains auteurs anciens, ajoute le chroniqueur, évoquent un empoisonnement de l'empereur. Quoi qu'il en soit, toujours selon Jean, ceux qui attribuent à Constantin le Grand un baptême à Nicomédie sont dans le mensonge. La cérémonie de Nicomédie ne concerne pas l'empereur, mais son fils qui s'appelle aussi Constantin.

Le chroniqueur mentionne incidemment une statue de marbre érigée en l'honneur de Constantin et ramenée à Rome devant le palais du Latran. Il termine en tentant d'étayer le jugement global très positif qu'il vient de porter sur le christianisme de l'empereur. Il fait pour cela appel à un certain nombre de garants.

2. Deux informations secondaires pour nous : l'empoisonnement de Constantin et sa statue

En ce qui concerne la mort de Constantin, la majorité des sources antiques parlent de maladie. Seul Philostorge³³, un historien du Ve siècle, signale que Constantin aurait été empoisonné par ses frères, mais les historiens actuels ne retiennent pas cette version. De toute façon, cette question est secondaire pour nous.

Pour ce qui est de la statue de marbre de Constantin, nous ne savons pas avec certitude ce que le chroniqueur avait à l'esprit. La précision (une *ymaige d'homme de la grandeche de luy*) semble exclure la statue colossale de Constantin qui décorait la basilique de Maxence sur la Vélia et dont les fragments – visibles encore au Moyen Âge – sont conservés aujourd'hui dans les Musées du Capitole. Il ne peut pas s'agir non plus de la statue équestre dite de Constantin (en réalité de Marc Aurèle) qui s'élevait sur la place du Latran au Moyen Âge et qui fut transportée plus tard sur la place du Capitole : elle était en bronze. Un article entier des FEC ([FEC 31-2016](#)) lui a été consacré.

Ce qui nous intéresse davantage est la question du baptême de Nicomédie.

3. Le baptême de Nicomédie est difficile à éliminer de la tradition

Notre introduction a expliqué le problème que posait aux partisans d'un *Constantinus orthodoxus* le motif – tout à fait historique pourtant – de l'empereur recevant le baptême sur son lit de mort dans un contexte évoquant assez nettement l'arianisme. Pour reprendre l'expression de M. Amerise, c'était là un « héritage bien encombrant » (*scomoda eredità*).

Pour s'en débarrasser, nous en avons longuement parlé, la tradition avait imaginé pour Constantin, au début de son règne, un nouveau baptême, lié à une maladie grave, associé à l'apparition des saints apôtres Pierre et Paul, administré par le pape Sylvestre lui-même, conduisant à une guérison miraculeuse et impliquant une profession de foi trinitaire, bref un baptême d'une orthodoxie à toute épreuve. Habilement construit et solidement intégré à des *Actus Sylvestri* légendaires, ce baptême fictif avait tout pour rejeter dans l'obscurité le baptême historique de Nicomédie, teinté d'arianisme. Nous avons évoqué plus haut l'histoire de la diffusion du « faux » baptême romain et de son « authentification ».

Mais la cérémonie de Nicomédie était trop présente dans les sources, même ecclésiastiques, pour disparaître facilement, et cela bien que les biographes de Constantin aient déjà fait certains efforts pour en estomper les aspects ariens.

Eusèbe par exemple, dans sa *Vie de Constantin*, avait tu le nom de l'officiant, un arien déclaré, mais une sorte d'« atmosphère arienne implicite » subsistait dans le récit, atmosphère que n'avaient pas vraiment dissimulée les trois auteurs grecs d'*Histoires ecclésiastiques* qui suivent d'assez près la *Vie de Constantin*, à savoir Sozomène (II, 34, 2), Socrate (II, 39, 4) et Théodoret (I, 32, 2)³⁴.

Cassiodore (VIe siècle), dans son *Histoire Tripartite* qui est un résumé latin de ces trois *Histoires ecclésiastiques*, écrivait simplement que « Constantin, tombé malade à Nicomédie à la fin de sa vie et réalisant bien le caractère incertain de son existence, avait obtenu la grâce du baptême ». Il précisait même que « l'empereur

³³ Philostorge, *Histoire ecclésiastique*, II, 4 et II, 16. Sa version sera recopiée par deux auteurs byzantins tardifs, Georges Cédrenos (*Patrologia Graeca*, t. 131, col. 565), à la fin du XIe siècle, et Zonaras (XIII, 4), au XIIe siècle.

³⁴ Déjà cités [plus haut](#) p. 3, n. 3.

avait différé cette cérémonie jusqu'à ce moment-là, souhaitant être baptisé, comme le Christ, dans le Jourdain »³⁵. Aucune référence, implicite ou explicite, à l'arianisme subtilement présent chez ses modèles. Mais silence total aussi, un rien intrigant d'ailleurs, sur le baptême romain (*cf supra*, p. 13-14).

4. La rupture du lien avec Constantin le Grand : Constance ou Constantin II

Bref, le baptême de Nicomédie constituait toujours un problème. On pouvait bien sûr en atténuer les éléments ariens, voire le passer complètement sous silence. Mais il existait aussi une autre manière, simple et définitive, de réagir devant lui : le conserver mais en brisant son lien avec Constantin, c'est-à-dire en modifiant le bénéficiaire.

En fait s'il en faut en croire les *Gesta Liberii*³⁶, c'est une opération qui avait commencé très tôt. Nous avons déjà rencontré [plus haut](#) (*cf* p. 12) cette sorte de *Vita* du pape Libère, écrite en 501. On y trouvait en effet la mention, explicite, de la guérison de Constantin par le pape Sylvestre et donc celle, implicite, de son baptême. Mais l'intérêt des *Gesta Liberii* était qu'ils parlaient aussi du baptême de Nicomédie et qu'ils précisaient que cette cérémonie ne concernait pas l'empereur Constantin, mais Constance, présenté comme petit-fils de Constantin (ce qu'il n'était pas) et comme « chrétien incomplet » (*non integre christianus*), arien donc (ce qu'il était). En d'autres termes, selon l'auteur des *Gesta Liberii*, le baptême de Nicomédie n'avait rien à voir avec Constantin. La manœuvre était claire : la cérémonie de Nicomédie n'est pas supprimée, mais elle concerne un autre personnage que Constantin. Rappelons que le texte est daté de 501.

Beaucoup plus tard, dans sa *Chronique*, Martin d'Opava³⁷ fait état, lui aussi, des deux baptêmes. Comme on l'a dit [plus haut](#) (*cf* p. 16), il présente d'abord le baptême romain, mais ne fait pas l'impasse, au contraire, sur celui de Nicomédie, puisqu'il rappelle explicitement la notice de saint Jérôme, condamnant l'arianisme de Constantin. Mais c'est pour dédouaner l'empereur. Selon lui en effet, la cérémonie de Nicomédie ne concerne pas Constantin, mais son fils : *Ea que mendose de premissis Constantino dicta sunt, de Constancio filio eius omnia esse vera inveniuntur* « Ce qui a été dit d'une manière mensongère du Constantin dont on vient de parler, se révèle exact, en tout, à propos de son fils, Constance ».

En ce qui concerne le bénéficiaire du baptême, peut-être est-il utile de relever que la tradition manuscrite hésite entre *Constancio* et *Constantino*, Constance II et Constantin II étant tous les deux des fils de Constantin I.

Quoi qu'il en soit, Jean, dans la foulée, adopte lui aussi la solution du transfert : le baptisé serait selon lui Constantin II :

[II, p. 69] Et vuet-ons que en la fin de sa vie soy fist-ilh baptizier encor une altre fois, qui n'est mie à croire, car ch'est menchongne fause ; mains ilh fist bien baptizier Constantin son fis qui regnat apres luy, [...]

[II, p. 69] On prétend qu'à la fin de sa vie, il se fit baptiser une seconde fois. Mais il ne faut pas croire cela, car c'est absolument faux. En fait, il fit baptiser son fils Constantin qui lui succéda. (trad. personnelle)

³⁵ Cassiodore, *Histoire Tripartite*, III, 12, *Patrologia Latina*, t. LXIX, 1848, col. 956-958 = *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, t. 71, p. 153-155.

³⁶ *Patrologia Latina*, t. 8, 1844, col. 1388-1393.

³⁷ Martin, *Chronique*, p. 451, s.v° *Constantinus I*, éd. L. Weiland (*Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, t. XXII, Hanovre, 1872).

Ici encore, vu les hésitations de la tradition manuscrite de Martin, on pourrait cependant discuter. Dans le manuscrit de la *Chronique* dont il disposait, Jean a peut-être lu *Constantino* et non *Constancio*.

Mais l'essentiel pour nous est le résultat obtenu et le procédé qui y a conduit : dans *Ly Myreur*, dans la *Chronique* de Martin et, beaucoup plus anciennement encore, dans les *Gesta Liberii*, le baptême de Nicomédie n'a rien à voir avec Constantin. On ne peut donc plus soupçonner l'empereur d'avoir été tenté par l'arianisme à l'extrême fin de sa vie.

C. Les garants de l'orthodoxie de Constantin selon Jean d'Outremer et Martin d'Opava

Une dernière question concerne les auteurs cités par Jean pour garantir l'orthodoxie de Constantin. Si l'on s'interroge sur la manière dont il procède, on sera peut-être surpris par ses méthodes de travail.

Voyons d'abord ce que l'on trouve dans *Ly Myreur*, immédiatement après la citation que nous venons de présenter :

[II, p. 70] enssi com sains Grigoire dist en ses croniques ou en ses escrips, où ilh parolle de luy et le nomme hons de bonne memoire.

[Del fieste l'emperere Constantin] En l'hystoire *Tripartita ejus exitus*, c'est de son yssue, true-ons les bons fais que ilh fist ; et sus le psalme où sains Ambrose dist que ilh estoit de gran merit à Dieu, et Ysidorus oussi en ses croniques qui reprove tout le mal que ons en puet dire, et dist qu'ilh morut bin awireusement.

Et les Grigois l'ont escript en le catalogue de sains, et se font grant sollempniteit de luy le XXle jour de may.

[II, p. 70] On peut voir aussi ce que dit saint Grégoire dans ses chroniques ou dans ses écrits, là où il parle de Constantin en le qualifiant d'homme de pieuse mémoire.

[La fête de l'empereur Constantin] Dans l'histoire *Tripartita ejus exitus* (c'est sur sa mort), on trouve le récit de ses bonnes actions, ainsi que dans le psaume où saint Ambroise dit qu'il était très méritant aux yeux de Dieu. C'est aussi le cas d'Isidore dans ses *Chroniques*, qui réprovoie tout le mal qu'on peut dire de Constantin et dit qu'il mourut d'une manière heureuse.

Les Grecs l'ont inscrit dans le catalogue des saints, et célèbrent très solennellement sa fête le 21 mai. (trad. personnelle)

Après avoir dégagé Constantin du baptême de Nicomédie, Jean élargit dans un certain sens le sujet en citant saint Grégoire, Cassiodore, saint Ambroise et Isidore de Séville comme garants de l'orthodoxie de Constantin, des « témoins de moralité » en quelque sorte. Jean veut évidemment confirmer la description qu'il vient de donner (II, p. 69) de l'empereur : *vraie cristiain, et qui amat grandement Sainte-Engliese* « c'était un vrai chrétien, qui aimait beaucoup la Sainte Église ».

La dernière phrase de la citation constitue elle aussi une forme de garantie : si les Grecs ont fait de Constantin un saint et célèbrent solennellement sa fête le 21 mai (en même temps d'ailleurs que sa mère, sainte Hélène, Jean ne le dit pas), cet empereur ne pouvait être qu'un parfait chrétien³⁸.

Nous allons tenter de vérifier la pertinence de ces témoignages en nous référant aux textes originaux, mais nous devons avant tout signaler que la source immédiate de Jean est ici le texte de la *Chronique* de Martin³⁹.

1. Saint Grégoire

En ce qui concerne saint Grégoire et Cassiodore, voici ce qu'écrivait Martin :

Constantinum autem in extremo vite sue ab Eusebio Nichomediensi episcopo rebaptizatum et in Arianum dogma conversum esse quidam retulerunt. Sed hoc de Constantino mendose dicitur, quia beatus Gregorius in Registro cum loquitur Mauricio, eum bone memorie appellat, et in Historia Tripartita eius exitus atque acta bona inveniuntur.

Certains ont rapporté que Constantin, à l'extrême fin de sa vie, a été rebaptisé et converti à l'arianisme par l'évêque Eusèbe de Nicomédie. Mais dire cela de Constantin est un mensonge, d'abord parce que le bienheureux Grégoire, dans la lettre qu'il a écrite à Maurice, dit de Constantin que c'est un homme de pieuse mémoire, ensuite parce qu'on trouve dans l'*Histoire Tripartite* le récit de sa mort et de ses bonnes actions. (trad. personnelle)

Le chroniqueur d'Opava commence donc par une citation, dont il dissimule l'origine précise derrière un vague *quidam* et qui affirmait l'arianisme de Constantin. Pour la démentir, il fait une référence assez précise au texte de Grégoire et termine en évoquant l'*Histoire Tripartite*, sans donner le nom de son auteur, Cassiodore.

La citation initiale provient sans le moindre doute de saint Jérôme, dont le texte a été cité p. 1 et qui ne comportait évidemment pas le mot *rebaptizatum*. En effet, pour saint Jérôme, qui ne mentionnait pas l'intervention du pape Sylvestre au début du règne de Constantin, l'empereur n'avait été baptisé qu'une seule fois, à Nicomédie. Mais pour ceux qui connaissaient la conversion de Constantin et son baptême des mains de Sylvestre, celui de Nicomédie pouvait apparaître comme un second baptême.

Mais pourquoi Martin fait-il intervenir Grégoire ?

Tentons d'explicitier la pensée du chroniqueur polonais en rappelant que, selon lui, attribuer à Constantin un baptême qui faisait de lui un arien n'était qu'un mensonge (cfr [plus haut](#), p. 19). Si pareil baptême avait eu lieu, jamais, dans la pensée de Martin, saint Grégoire n'aurait présenté Constantin comme un homme de pieuse mémoire.

Or, c'est bien ce qu'il a écrit dans une lettre à Maurice, empereur romain d'Orient de 582 à 602⁴⁰. Dans cette missive, le pape Grégoire, rapportant que Constantin fit brûler sans les lire des documents contenant des accusations contre des évêques (peu importe ici les détails concrets de l'affaire), dit effectivement de l'empereur que c'était un prince de « pieuse mémoire » (*piae memoriae Constantino principi*). Un adjectif *piae* que Martin a rendu par le latin *bonae* et que Jean a traduit en français par *bonne*. Nous avons pour notre part utilisé l'adjectif « pieuse ».

Le pape Grégoire, notons-le, ne parle toutefois pas d'un baptême de Constantin ; il donne simplement à l'empereur un certificat global de piété, orthodoxe bien sûr.

³⁸ La position des églises d'Occident est beaucoup plus réticente. Jean n'en parle pas et nous ne la commenterons pas.

³⁹ p. 450-451 de l'édition de L. Weiland dans les *Monumenta Germaniae Historica*.

⁴⁰ Grégoire, *Registrum epistolarum*, V, 36, p. 318, édition de P. Ewald et L. Hartmann (*Monumenta Germaniae Historica. Epistolae in-quarto*, vol. I, Berlin 1891).

2. L'Histoire Tripartite de Cassiodore

Il est ensuite question de l'*Histoire Tripartite*. En quoi Cassiodore (VI^e siècle), déjà cité [plus haut](#) (cfr p. 13-14), vient-il conforter la position de Martin sur l'orthodoxie de Constantin⁴¹ ?

Ce recours à la garantie de Cassiodore est curieuse. En présentant l'*Histoire Tripartite*, nous avons dit que son auteur mentionnait formellement le baptême de Constantin à Nicomédie en ne mettant toutefois pas en évidence les éléments ariens qu'il pouvait comporter. En d'autres termes, la position de Cassiodore est donc à l'opposé de celle de Martin d'Opava.

En effet, un peu plus haut que la notice que nous examinons, Martin affirmait qu'après avoir vaincu Maxence et Licinius, donc au début de son règne, Constantin avait été guéri de la lèpre et baptisé par le pape Sylvestre (*a Silvestro papa causa mundandi a lepra baptizatus est*). Et, un peu plus loin, il revenait sur le sujet pour relever l'in vraisemblance, dans le chef de Constantin, d'un « second baptême » à Nicomédie. Affirmer pareille chose, écrit-il, est pur mensonge ; l'adverbe *mendose* est présent deux fois dans sa notice sur Constantin (p. 450, ligne 39 et p. 451, ligne 10).

Cet « appel à garants » lancé par Martin d'Opava (ou sa source) et repris par Jean d'Outremeuse n'apparaît donc guère pertinent. Saint Grégoire ne parle pas du (ou des) baptême(s) de Constantin, il lui délivre au mieux ce qu'on pourrait appeler un certificat global d'orthodoxie, ce qui après tout n'est déjà pas si mal. Quant au passage de Cassiodore sur le baptême de Constantin à Nicomédie, il confirme son existence, ce qui est l'inverse de la position de Martin.

3. Saint Ambroise de Milan

Qu'en est-il maintenant de la garantie demandée à saint Ambroise ?

Le texte auquel renvoient Martin et, plus brièvement, Jean, est tiré du discours prononcé par saint Ambroise en 395 lors du décès de l'empereur Théodose⁴². À cette occasion, le champion de l'orthodoxie nicéenne qu'est Ambroise consacre à Constantin les mots latins suivants :

Cui [= Constantino] licet baptismatis gratia in ultimis constituto omnia peccata dimiserit, tamen quod primus imperatorum crediderit et post se hereditatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum repperit.

Mais que veut dire exactement Ambroise ? Et comment rendre sa phrase dans une traduction française ?

Lorsqu'il évoque le baptême tardif (*in ultimis*) de l'empereur, l'évêque de Milan peut difficilement ne pas avoir à l'esprit la cérémonie de Nicomédie. Il ne fait pas la moindre allusion à l'arianisme, mais on perçoit dans sa manière de s'exprimer (*licet... tamen*) un certain regret ou un certain souci ou une certaine insatisfaction, qu'il ne veut pas exprimer brutalement. Oserait-on expliciter sa pensée comme suit : « Bien sûr tous ses péchés lui ont été remis par la grâce du baptême *in ultimis*, mais ce n'était peut-être pas là ce qu'il a fait de mieux.

⁴¹ Martin écrivait textuellement : *in Historia Tripartita eius exitus atque acta bona inveniuntur*, ce qui peut se traduire « Dans l'*Histoire Tripartite*, on trouve [le récit de] sa mort [celle de Constantin] et les bonnes choses qu'il a faites [dans sa vie] ». Le texte de Jean : « *En l'hystoire Tripartita ejus exitus, c'est de son yssue, true-ons les bons fais que ilh fist* » montre qu'il n'a traduit ni correctement ni complètement cette phrase qu'il n'a probablement pas très bien comprise. Mais peu importe ici.

⁴² Ambroise, *Oratio de obitu Theodosii*, qu'on trouvera dans la *Patrologia Latina*, t. XVI, Hanovre, 1880, col. 1385-1404 ou dans l'édition O. Faller, Vienne, 1955, p. 369-401 (*Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum*, t. 73).

Malgré cela pourtant, pour avoir été le premier empereur à croire et pour avoir après lui laissé aux princes la foi en héritage, Constantin en retire un grand mérite » ?

Pour M. Amerise⁴³, Ambroise veut « réhabiliter Constantin en livrant une version " orthodoxe " de son baptême », là où saint Jérôme, écrivant son *Chronicon* en 380, y avait vu un drame pour l'Église.

En tout cas, si la pensée d'Ambroise dans ce court passage est assez compliquée à saisir, le message global qu'il veut transmettre sur la vie de Constantin est très positif. Ici, comme dans le cas du pape Grégoire, c'est donc une sorte de certificat global d'orthodoxie qui est décerné à Constantin, malgré, pourrait-on dire, le baptême de Nicomédie.

4. Isidore de Séville

Le cas d'Isidore est plus facile à régler. Nous en avons parlé [plus haut](#) (cfr p. 3). Isidore reprend dans sa *Chronique* le texte de saint Jérôme qui affirme nettement que Constantin s'est converti à l'arianisme à sa mort et le fait suivre d'une remarque affligée sur les conséquences de cet acte :

Constantinus autem in extremo vitae suae ab Eusebio Nicomediensi episcopo baptizatus, in Arianum dogma convertitur : heu, proh dolor ! bono usus principio, et fine malo

Cependant Constantin, baptisé par Eusèbe, évêque de Nicomédie, se convertit à la fin de sa vie au dogme des Ariens : hélas ! Quelle douleur ! Il avait commencé sa vie en faisant le bien et la termina dans le mal.

On ne peut être plus clair. Isidore affirmait, comme saint Jérôme, que Constantin était mort à Nicomédie après avoir été baptisé en arien, et il le regrettait profondément. C'est donc tout le contraire de la thèse du chroniqueur d'Opava.

Cela dit, le texte de Martin n'est pas simple à comprendre (p. 451, lignes 3b-9b) :

Ysidorus autem in cronicis suis reprobans hoc omnino dicit eum feliciter terminasse, unde et Greci Constantinum catalogo annuerant sanctorum, et festum de ipso cum solemnitate agunt 21. die Maii.

Isidore de son côté, dans ses *Chroniques*, en réprochant tout à fait la chose, dit qu'il termina heureusement [sa vie ?] [qu'il eut une fin de vie heureuse ?] : d'où les Grecs ont inscrit Constantin dans le catalogue des saints et célébrèrent sa fête solennellement le 21 mai.

Que voulait dire Martin par l'expression *reprobans... hoc* ? Disposait-il d'ailleurs du même texte d'Isidore que nous. L'allusion à l'inscription de Constantin au catalogue des saints grecs et à sa fête solennelle est probablement à mettre dans la ligne du *feliciter terminasse* (tout s'est bien terminé pour lui !). Quoi qu'il en soit, le texte d'Isidore affirme clairement que Constantin, à Nicomédie, était devenu arien. Ce n'est certainement pas la position de Martin.

Et que dire de la version de Jean, où Isidore *reprobat tout le mal que ons en puet dire* ? Jean croit-il qu'Isidore « désapprouve (réprouve, reproche) tout le mal qu'on peut dire de Constantin » ? A-t-il bien compris et traduit le latin de Martin ? Tout cela n'est pas très clair.

Quoi qu'il en soit, ces exemples montrent avec quelle légèreté Martin d'Opava et Jean d'Outremeuse se créent et utilisent les garants qu'ils se sont créés. On a l'impression qu'ils sont un peu de la poudre aux yeux jetée à l'intention des lecteurs. Il est clair que Martin ne les a pas tellement bien choisis, et on a même l'impression qu'il n'a pas vérifié leurs textes. Quant à Jean, il s'est borné à reprendre et à traduire, parfois sans en respecter les termes ou le sens, ce qu'il trouvait dans sa source.

⁴³ M. Amerise, *Battesimo*, 2005, p. 77-78, avec les notes.

Conclusion

On aura compris que l'intérêt majeur de cet article dépasse de beaucoup la personne de Jean d'Outremeuse et son travail d'écriture. Ce qui a été mis essentiellement en évidence à travers quelques brefs passages du *Myreur*, c'est, pour le dire très brièvement, la manière dont l'historiographie chrétienne, au fil de son évolution, a traité le baptême que Constantin, dans l'histoire authentique, avait reçu à la fin de sa vie en 337, en Orient à Nicomédie.

Certains aspects de ce baptême tardif, bien documentés dans les textes anciens mais liés à l'arianisme, furent perçus comme gênants au vu des positions doctrinales antiariennes qui avaient triomphé dans la suite. Très vite, dès le Ve siècle au moins, apparut un baptême « alternatif », totalement orthodoxe lui, imaginé de toutes pièces et censé avoir été administré à Constantin, au début de son règne, par le pape de Rome, Sylvestre.

La tradition historiographique a conservé le souvenir des rapports difficiles entre les deux récits et de la montée en crédibilité du baptême romain par rapport à celui de Nicomédie, lequel sera finalement éliminé. Quand on ne qualifie pas ce baptême de « mensonge », on lui attribue un autre bénéficiaire que Constantin. Le seul baptême qui sera pris en considération par les autorités pontificales sera le baptême romain. Et voilà comment, pour reprendre les mots de la quatrième de couverture de l'ouvrage de Marilena Amerise qui nous a beaucoup guidé, « un falso storico riesce a diventare storia » ou comment, pour reprendre ceux de Bertrand Lançon et de Tiphaine Moreau (p. 172), « un apocryphe catholique s'est imposé comme version authentique » en oblitérant la réalité de l'histoire.

Quelques observations, à la fin de l'article, portent aussi sur les méthodes de travail de Jean d'Outremeuse et de Martin d'Opava, sa source directe en matière de garants. Il apparaît que Jean se borne à traduire Martin, sans toujours bien le comprendre, et que Martin lui-même n'a pas utilisé directement, ou en tout cas n'a pas vérifié avec soin les auteurs qu'il cite comme témoins. Dans plusieurs cas, les garants de Martin (et donc de Jean) affirment le contraire de ce que ces deux auteurs veulent démontrer.